

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 novembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 12 novembre 2013**

**2013 DDEEES 36 G - DASES 670 G** Convention cadre avec l'association Emmaüs Défi.

**Mme Pauline VERON et Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteures.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui demande l'autorisation de signer avec l'association Emmaüs Défi une convention cadre ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 2e Commission, et Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général ou par délégation, M. le Directeur du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur, et Mme la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé sont autorisés à signer avec l'association Emmaüs Défi, 6 rue Archereau (19e), une convention cadre, jointe en annexe.